

FAQ Webinaire 01/06/2026

Retrouvez ci-dessous les réponses aux questions soulevées lors du webinaire du 1^{er} juin 2026 dédié à l'inscription en ligne GERICCO .

Q1 : Les documents transmis en PDF dans GERICCO peuvent-ils être signés avec une signature électronique ?

R : Oui, les PDF transmis dans GERICCO peuvent être signés électroniquement, dès lors qu'ils restent lisibles et exploitables après téléversement.

Q2 : Peut-on avoir plusieurs délégués société pour une même entreprise ?

Q3: Peut-on avoir plusieurs DS principaux ?

Q4: Quelle est la différence entre un délégué société principal et un délégué société secondaire ?

R : Les réponses à ces questions sont détaillées dans le chapitre III.2.2 Délégations, page 8 du guide d'utilisation GERICCO - Délégué société.

Q5 : Un DS doit-il être certifié ?

Q6: Qui peut être DS ?

R : Le DS n'a pas besoin d'être certifié. Il n'y a aucune obligation à être certifié, ni à avoir une formation spécifique. Tous les profils pouvant manipuler un ordinateur ou assurer la gestion des dossiers d'examen des agents/personnels END de votre société peuvent assurer cette fonction.

Q7 : Quelles sont les exigences applicables au tuteur ?

R : Les exigences applicables au tuteur sont détaillées dans la procédure CER-PR-011, chapitre 4.7, page 8.

Q8 : Est-il possible d'avoir la liste complète des centres et des dates d'examen disponibles en amont de la création du dossier ?

Q9 : La liste des sessions d'examen disponibles par centre est-elle toujours exhaustive lorsque l'on inscrit un candidat ?

Q10 : Comment peut-on voir les dates d'examen ?

R : Les sessions d'examen disponibles sont publiques sur le site officiel de la COFREND, cofrend.com, dans l'onglet Centres d'examen. Elles sont également disponibles et exhaustives dans GERICCO, depuis le dossier d'examen, section Session d'examen.

Q11 : On est bien uniquement sur l'inscription à l'examen ? La formation ou la préparation à l'examen se fait en dehors ?

R : Oui, GERICCO est uniquement utilisé pour l'inscription et la gestion des dossiers d'examen. Pour ce qui est des formations et de la préparation à l'examen, veuillez-vous rapprocher de votre organisme de formation.

Q12: Comment faire suite au message d'erreur : « Une demande est déjà en cours de traitement pour cet e-mail » ?

R : Vous recevez ce message d'erreur lorsqu'une demande d'inscription en tant que DS est déjà en cours d'instruction dans GERICCO.

Dans ce cas, si vous avez des compléments ou des modifications à apporter à votre demande, veuillez nous envoyer un mail directement à l'adresse suivante :

pole.certification@cofrend.com.

Q13 : Pour un dossier papier en cours avec ajournement, le candidat doit-il s'inscrire à l'examen avec une inscription en ligne ou peut-il utiliser son dossier papier existant ?

R : Toute nouvelle inscription à un examen étant 100 % en ligne, un candidat ajourné souhaitant se représenter à un examen devra créer son nouveau dossier directement dans GERICCO. Voir chapitre V-Inscription en ligne d'un dossier, page 21 du guide d'utilisation DS.

Q14 : Peut-on préparer à l'avance un dossier de renouvellement afin d'y placer les rapports par année, ou doit-on attendre 7 mois avant l'échéance pour commencer à créer le dossier ?

R : Dans GERICCO, les fonctionnalités permettant d'initialiser le renouvellement ou la recertification d'un dossier ne deviennent accessibles que 7 mois avant la fin de l'échéance. Néanmoins, pour les dossiers crédit de points, rien ne vous empêche de préparer en amont vos pièces justificatives.

Q15: Un DS peut-il gérer son propre dossier ?

R : Oui, un DS peut gérer son propre dossier.

Q16: Concernant le règlement, comment paie-t-on l'inscription via le site GERICCO ?

Q17: Peut-on récupérer un devis depuis GERICCO avant de régler l'inscription ?

R : Voir chapitre V.3.11 - Section Devis/Commande, page 38 du guide d'utilisation GERICCO Délégué société.